

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-3-2-4

Séance du lundi 20 juin 2022

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DEDIES AU TOURISME DE PROXIMITE "

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 1111-4 et L 3431-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 relative au Plan alsacien de rebond, solidaire et durable,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-5-8-10 du 31 mai 2021 relative à la Décision Modificative n°1,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-2-1 du 28 mars 2022 relative au Budget Primitif 2022 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions écologiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, en date du 10 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », en vue de favoriser la réalisation dans les territoires d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et éco-responsables, qui répondent aux besoins des touristes et des habitants de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux ;
- Approuve le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », et ses annexes, joints en annexe à la présente délibération, précisant ses caractéristiques et ses modalités de mise en œuvre.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité